REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L’ANALYSE ECONOMIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

(MDAEP)

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DEL’ANALYSE ECONOMIQUE

(INSAE)



**ENQUETE SUR LA TRANSITION DE L’ECOLE VERS LA VIE ACTIVE (ETVA) POUR LES JEUNES DU BENIN 2012/2013**

**DOCUMENT METHODOLOGIQUE DE L’ENQUETE**

**Octobre 2012**

**1. INTRODUCTION.**

L’enquête sur la transition Ecole-travail ou Ecole-Vie Active (ETVA), vise à collecter des données approfondies sur la situation des jeunes sur le marché du travail et à mesurer la relative difficulté ou facilité d’entrée des jeunes sur le marché du travail après leur sortie de l’école. L’analyse des données collectées renseignera sur les forces et les faiblesses du marché de travail des jeunes et sur la question de savoir pourquoi la transition des jeunes vers le marché de l’emploi tend à être de plus en plus difficile. Les analyses mettront en évidences les principaux défis à relever par les décideurs politiques afin qu’ils soient traduits en programmes et politiques de l’emploi/développement des jeunes.

L’enquête des jeunes est couplée avec un volet visant à mesurer la demande de travail juvénile. Cet objectif est pris en compte par une enquête auprès des employeurs qui sera réalisée concomitamment avec l’enquête jeunes. Cette enquête pose aux employeurs un certain nombre de questions concernant leurs besoins actuels et futurs de main d’œuvre juvénile. Le couplage de ces deux enquêtes permettra de mettre en évidence les incohérences entre l’offre et la demande de travail juvénile afin de voir comment la situation peut être adressée à travers l’élaboration de politiques visant à améliorer la transition des jeunes entre l’école et le travail.

Il importe de préciser que cette enquête n’est pas destinée à calculer les indicateurs traditionnels du marché du travail comme le taux d’activité, la population active, le ratio population-emploi, etc. Cette enquête bien qu’elle peut permettre de calculer ces indicateurs, vise plutôt à générer les indicateurs qui ne sont pas pris en compte par les dispositifs traditionnels d’enquête emploi, en mettant l’accent sur les spécificités de la transition des jeunes de l’école vers l’emploi.

L’ETVA, fournira une grande quantité de données sur les caractéristiques et les questions liées au marché de travail des jeunes ainsi qu’aux entreprises susceptibles de les employer.

**2. METHODOLOGIE DE COLLECTE.**

**2.1. Clarifications conceptuelles importantes.**

Cette enquête vise principalement à cerner la transition d’un jeune, de l’école vers le travail. La transition entre l’école et le travail se définit par le temps de passage d’un jeune âgé de 15-29 ans, de la fin de l’école, à l’obtention d’un premier emploi régulier.

Le terme « régulier » se réfère à la durée écoulée du contrat ou à sa durée attendue. Le contrat est un emploi temporaire ou à durée déterminée.

Le terme d’emploi satisfaisant est basé sur l’opinion du détenteur de l’emploi. Il correspond à un emploi qui selon le répondant, lui permet de satisfaire ses besoins du moment. Au contraire, un emploi non-satisfaisant implique un sentiment d’insatisfaction à propos de ce dernier.

Le choix des concepts d’emplois « régulier » et « Satisfaisant » tordent un peu le cou aux mesures traditionnelles qui mettent l’accent sur le point d’entrée dans le marché de l’emploi indépendamment de la qualification. Ces deux termes sont aussi liés au souci du BIT de s’assurer que le jeune bénéficie d’un travail décent. Il n’est pas souhaitable de conclure qu’un jeune a effectué sa transition de l’école vers le travail s’il bénéficie d’un emploi qui de part sa précarité et son insatisfaction, ne lui profite pas au haut degré. En d’autres termes, un jeune n’aura pas effectué sa transition de l’école vers le travail si son emploi ne lui permet pas de donner la pleine mesure de son potentiel productif, ne lui permet pas d’avoir une estime élevée de soi, n’ajoute pas de valeur à son plan de carrière, ne lui permet pas de s’intégrer dans la société et ne lui permet pas de rentrer avec un revenu lui permettant de satisfaire ses besoins et ceux de sa famille.

**2.2. Outils de collecte.**

L’enquête sur la transition Ecole-Vie Active est basée sur deux questionnaires :

1. un questionnaire jeune et ;
2. un questionnaire employeur.

Ces deux questionnaires seront installés dans une tablette pour l’enquête. Ce dispositif appelé CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing) permet à l’enquêteur d’entrer directement les réponses de l’enquêté sur le terrain. L’utilisation du CAPI comporte un certain nombre d’avantages dont les plus importantes sont :

* la réduction du temps d’administration des questionnaires ;
* la réduction des risques d’erreurs de saisie due à l’intégration de plusieurs programmes de contrôle, ce qui permet d’avoir au terme de la collecte, une base presque apurée ;
* la mise à disposition des données collectées juste après la fin de l’enquête.

**2.3. Travaux préparatoires.**

* **Mise à jour des questionnaires.**

Les questionnaires de l’ETVA ont subi une mise à jour en vue d’être adaptés aux réalités et au contexte béninois. Ce travail s’est déroulé à l’issue de deux réunions techniques avec le personnel en charge de l’organisation de l’enquête. Ces questionnaires seront encore améliorés à l’issue de l’enquête pilote au cas où des observations pertinentes en découleront. Le questionnaire peut être aussi amélioré lors de la formation des agents de terrain en tenant compte d’autres subtilités qui seront détectées par certains agents de terrain compte tenu de leur expérience.

En conclusion, le processus de mise à jour des questionnaires comprend les étapes suivantes :

1. Elaboration des premiers drafts de questionnaires en utilisant les questionnaires transmis par le BIT. Les questionnaires seront élaborés en français. Les modalités d’administration de ces questionnaires en langues nationales seront prises en compte lors de la formation des enquêteurs dont la plupart comprennent les langues des localités où ils seront affectés ;
2. Prise en compte des observations faites lors la formation pour l’enquête pilote, de même qu’à l’issue de collecte des données de l’enquête pilote ;
3. Révision et finalisation des questionnaires.
* **Elaboration du masque de saisie**

Traditionnellement, un masque de saisie est un programme informatique élaboré pour saisir les données collectées avec des questionnaires sur support papier. Dans le cas d’espèce, le masque sera installé sur des netbooks et directement utilisé pour les interviews. Il sera donc intégré suffisamment de contrôles pour limiter les erreurs de saisie et les incohérences entre les réponses à certaines questions.

 Ce masque sera testé lors de la formation des formateurs et pendant l’enquête pilote afin d’identifier et de corriger au fur et à mesure les erreurs.

* **Intégration des nomenclatures**

Les nomenclatures utilisées s’inspirent des instruments internationaux. On peut distinguer à cet effet trois (03) nomenclatures :

* La Classification Internationale Type des Professions (CITP) ;
* La Classification Internationale Type des Industries (CITI).

Ces nomenclatures seront intégrées dans le masque de saisie. Compte tenu du nombre élevé de modalités dans les différentes nomenclatures, leur prise en compte se fera à travers les différentes subdivisions qu’elles offrent.

* **Intégration des procédures de contrôle de qualité**

Le contrôle de la qualité des données implique plusieurs niveaux de contrôle de données :

- Un premier contrôle au moment de la saisie des données à travers : (i) la définition des valeurs acceptables pour chaque variable à travers le contrôle de fourchettes des modalités, (ii) la définition des valeurs acceptables, (iii) l’élaboration des sauts pour assurer la cohérence entre variables, (iv) le contrôle de l’éligibilité, etc.

- Après la saisie des données, un autre contrôle vise à vérifier : (i) la complétude des ménages ou unités qui composent le lot, (ii) l’exhaustivité des lots.

- Après s’être assuré de l’exhaustivité, un contrôle est fait sur l’ensemble de l’échantillon. Il s’agit de la définition des règles de cohérence générale intra et inter enregistrements. Ces règles sont appliquées aux données à l’aide d’un programme en mode batch. L’exécution de ces programmes permet d’éditer des tableaux de cohérence. Les listings d’erreurs seront corrigés et les corrections intégrées dans le fichier des données.

* **Prise en charge des procédures d’affectation des tâches et de synchronisation des données collectées sur le terrain**

Le fonctionnement du masque de saisie sur tablette exige la définition d’un certain nombre de caractéristiques. Au nombre des fonctions, le programme doit permettre :

* L’attribution depuis le niveau central des grappes aux contrôleurs,
* L’affectation des ménages d’une grappe aux enquêteurs par chaque contrôleur,
* Le renvoie des ménages interviewés aux contrôleurs,
* La synchronisation des fichiers reçus des enquêteurs au niveau du contrôleur,
* Le renvoie des grappes bouclées au niveau central par le contrôleur,
* Le contrôle de complétude et de l’exhaustivité au niveau central.

**Illustration du fonctionnement du système CAPI.**

3. Conduire des interviews et éventuellement partager les données

4. Envoyer les données du jour au superviseur

2. Affectation des ménages aux enquêteurs

**Bureau central**

**Superviseurs**

**Enquêteurs**

**Bureau central**

**Superviseurs**

**Bureau central**

**Superviseurs**

**Bureau central**

1. Affectation de grappes aux équipes de terrain

5. Production rapports, envoi feedback sur la qualité des données

6. Envoyer les données de grappe complétée

7. Produire des rapports, discuter des problèmes de qualité des données

**2.3. Echantillonnage**

**1. Population cible de l’ETVA**

L’Enquête sur la Transition de l’Ecole vers la Vie Active (ETVA) comprend deux volets : un volet portant sur les jeunes âgés de 15 à 29 ans et un autre sur les employeurs. Les répondants dans l’ETVA sont composés jeunes scolarisés, chômeurs, jeunes employés, indépendants et les employeurs. L’ETVA comporte deux types d’échantillon : l’échantillon des jeunes et l’échantillon des employeurs.

**2. Plan d’échantillonnage**

2.1. Echantillon jeune.

L’enquête sur les jeunes de 15 – 29 ans permettra d’atteindre 4 000 jeunes sur toute l’étendue du territoire national. L’échantillon de l’enquête est représentatif selon le milieu de résidence (urbain/rural). L’INSAE a réalisé en 2011, la deuxième édition de l’Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) sur un échantillon de 18 000 ménages, représentatif au niveau des 77 communes, issu de 750 zones de dénombrement (ZD). Cet échantillon est issu de la mise jour de la base de sondage des zones de dénombrement du quatrième Recensement Général de la Population et de l’Habitation (RGPH-4). Au cours de l’EMICoV-2011, l’ensemble des 750 ZD ont été dénombrés. L’échantillon de l’ETVA sera constitué d’un sous-échantillon de l’EMICoV et portera sur 200 ZD sur les 750 ZD de l’EMICoV. A l’intérieur de chaque département, des communes seront tirées. Les trois communes à statut particulier seront toutes incluses dans l’échantillon des communes.

Les étapes suivantes décrivent les différentes phases de la sélection de l’échantillon :

* Pour un échantillon fixé à 5 000 jeunes de 15-29 ans pour les besoins de l’analyse et étant donné qu’il n’existe pas une base de sondage des jeunes de 15-29 ans, l’échantillon sera basé sur le tirage des ménages. A l’enquête EMICoV-2, les résultats montrent qu’en moyenne il y a 1,2 jeunes de 15-29 ans par ménage au niveau national (1,27 en milieu urbain et 1,12 en milieu rural) en 2011. Sur cette base, on entend obtenir les 5 000 jeunes dans environ 4 166 ménages (5 000/1,2).
* Sélection des communes : l’enquête portera 38 communes soit la moitié des communes du pays. Les communes seront tirées de façon aléatoire à l’intérieur des départements. Pour la sélection des communes à l’intérieur du département : Pas=Nombre total de communes dans le département/nombre de communes à sélectionner dans le département. Un nombre aléatoire sera tiré entre 1 et le Pas pour l’identification de la première commune sélectionnée dans le département. On ajoutera à ce nombre le pas pour obtenir la seconde commune, et ainsi de suite.

L’échantillon des ménages sera réparti proportionnellement au poids de chaque commune sélectionnée en termes de population.

* Sélection des ZD échantillon :
	+ Le nombre de ZD par département sera calculé en prenant une moyenne de 20 ménages par ZD. Ainsi, dans un département le nombre de ZD échantillon sera calculé (nombre de ménage à enquêter dans le département/20).
	+ Procédure de sélection des ZD : les ZD échantillon sera tiré à partir de la liste des ZD EMICoV dans chaque commune. Lors de l’EMICoV 2011, les ZD ont été sélectionné proportionnelle à leur taille en nombre de ménage. Le Pas sera calculé (nombre de ZD EMICoV dans la commune/nombre de ZD à tirer) et un nombre aléatoire tiré entre 1 et Pas. La seconde ZD sera identifiée en ajoutant le Pas de tirage au nombre aléatoire et ainsi de suite.
* Sélection des ménages : une moyenne de 20 ménages sera identifiée par ZD. A partir du nombre de ménages dénombré dans la ZD, on calculera un Pas=nombre de ménage dénombré lors de la cartographie EMICoV/nombre de ménages à choisir dans la ZD.

Tableau 1: Répartition de l’échantillon par départements[[1]](#footnote-2)

|  |  |
| --- | --- |
| **Départements** | **Nombre de ménages** |
| Alibori | 256 |
| Atacora | 363 |
| Atlantique | 481 |
| Borgou | 274 |
| Collines | 274 |
| Couffo | 272 |
| Dep. Urbain | 707 |
| Donga | 195 |
| Mono | 210 |
| Ouémé | 336 |
| Plateau | 256 |
| Zou | 377 |
| **Total** | **4 000** |

**2.2. Echantillon des entreprises**

L’échantillon des entreprises à enquêter sera tiré de la base des entreprises recensées lors du Recensement Général des Entreprises (RGE 2008). L’échantillon des 750 entreprises sera réparti selon le poids de la commune en nombre d’entreprises au RGE 2008. A l’intérieur de chaque commune, une répartition sera faite en tenant compte du secteur d’activité et du type d’entreprise (formel/informel). Compte tenu de la prédominance des entreprises informelles, la répartition selon le type d’entreprise sera non proportionnelle, suréchantillonner les entreprises formelles.

**2.3.2. Collecte de données proprement dite**.

La collecte des données se fait par interview directe et face à face entre l’enquêteur et l’enquêté. Dès l’arrivée dans une grappe, le contrôleur prend contact avec les autorités locales (chefs quartiers, conseils d’arrondissement ou conseils communaux) en vue de se présenter et informer les autorités locales des objectifs et de la méthodologie de l’enquête.

Les autorités locales donnent leur accord et affectent un guide aux agents enquêteurs. Le guide se charge d’aider les agents enquêteurs à retrouver les ménages échantillons de la grappe et à procéder à l’interview des éligibles. Le plus souvent, les contrôleurs ont une bonne connaissance de la zone de travail et n’ont pas du mal à retrouver les ménages.

A la fin de chaque journée, le contrôleur synchronise sa tablette avec celle des enquêteurs afin de récupérer les données collectées et procéder au contrôle de qualité. Au cas où des erreurs sont constatées, les agents enquêteurs retournent dans les ménages concernés en vue de la correction de ces erreurs.

Les contrôleurs peuvent organiser leur équipe de façon à ce que certains enquêteurs fassent l’enquête ménage, pendant que les autres administrent le questionnaire employeur. D’autres peuvent aussi choisir de faire d’abord l’enquête ménage avec tous les enquêteurs avant de faire l’enquête entreprise.

**3. MISE EN ŒUVRE DE L’ENQUETE.**

Le dispositif d’implémentation de l’ETET est composé d’une équipe de coordination, des superviseurs techniques, des contrôleurs et des enquêteurs.

3.1. Comité de coordination/Comité technique.

Il est assuré par la Direction Générale de l’INSAE, le DG/ANPE et des personnes ressources sollicitées par le Directeur Général. Il est chargé d’appuyer le comité technique dans la mise en œuvre de la méthodologie afin de coordonner la supervision et l’assurance-qualité. Le comité technique est composé du Directeur des Statistiques Sociales (DSS) et des cadres impliqués dans la réalisation de l’enquête.

3.2. Le superviseur

Il contrôle la qualité du travail des contrôleurs et fourni un appui logistique et technique aux équipes dont il a la charge. Un superviseur peut avoir la charge d’un ou plusieurs départements. Dans sa zone de travail, le superviseur s’occupe également de la centralisation et du convoiement des questionnaires finalisés vers les lieux de traitement des données. Dans l’éventualité de l’utilisation du CAPI, il effectuera à chaque mission, une sauvegarde des données collectées par les enquêteurs des équipes dont il a la charge. Il évalue les agents enquêteurs et des contrôleurs. Chaque superviseur est tenu de produire un rapport comprenant les points ci-après :

1. Introduction
2. Présentation de la zone de supervision
3. Présentation de l’équipe de supervision
4. Observations générales (ambiance de travail, qualité globale du travail, etc.)
5. Point du contrôle de qualité des questionnaires
6. Point de l’utilisation des questionnaires et évaluation des besoins
7. Point des grappes terminées, contrôlées et rentrées
8. Difficultés rencontrées par l’équipe de collecte
9. Suggestions et recommandations.

Le superviseur s’assurera que les recommandations des supervisions précédentes sont prises en charge par les équipes de terrain.

Les superviseurs sont choisis parmi ceux ayant participé à la conception de l’enquête et ayant une bonne maîtrise des objectifs et de la méthodologie de l’enquête.

3.3. Le Contrôleur

Il coordonne l’enquête au niveau de sa zone de travail. Il est chargé d’installer les agents enquêteurs dans leurs zones de travail, et s’assure de la qualité des informations qui sont recueillies par ces derniers.

Le contrôleur doit avoir le sens des responsabilités et de gestion d’une équipe. Il constitue un maillon essentiel dans le dispositif de collecte de données et assume de multiples tâches dont : la formation, les formalités administratives, la supervision et le contrôle de qualité de la collecte dans sa zone de travail. Il rend compte au superviseur du déroulement de l’enquête et des problèmes éventuels de sa zone de travail.

Le contrôleur doit avoir une parfaite maîtrise de la méthodologie de l’enquête, des manuels de l'agent enquêteur et du contrôleur.

3.4. L’Agent enquêteur

L’Agent enquêteur constitue la cheville ouvrière du dispositif de collecte des données.Il est chargé d’assurer la collecte des données dans les ménages échantillons se trouvant dans l’aire de dénombrement qui lui a été confiée. Il rend compte au fur et à mesure de l’évolution de la collecte de données et des difficultés rencontrées au contrôleur ayant en charge sa zone de travail.

3.4.1. Formation des agents de terrain.

Les agents de terrain bénéficieront d’une formation de 05 jours pour l’enquête pilote, de même que pour l’enquête principale. Au cours de ces formations, les enquêteurs se familiariseront d’abord avec la version papier des questionnaires pendant 02 jours, puis avec la version CAPI. Les contrôleurs seront sélectionnés parmi les meilleurs enquêteurs à l’issue des tests d’évaluation qui seront effectués lors de la formation. Ils bénéficieront d’une formation spéciale de quelques heures, pour leur montrer les autres tâches spécifiques dont ils auront la charge sur le terrain.

**3.4.2. Réalisation de l’enquête pilote**

La formation des agents pour l’enquête pilote sera suivie de la phase de terrain.

L’objectif de cette phase de terrain est le test des outils de collecte pour apprécier la méthodologie mise en place pour la collecte des données. Au nombre des éléments d’appréciation on peut citer : la durée des interviews, la réaction des ménages face aux questions, la pertinence ou non de certaines questions et/ou de certaines modalités, le fonctionnement et l’évolution des équipes sur le terrain, la charge de travail réelle des enquêteurs sur le terrain.

Cette enquête se déroule généralement à Cotonou et ses environs. L’INSAE veille à ce que les grappes sélectionnées soient composées de grappes urbaines et de grappes rurales.

* Le terrain durera 05 jours : 03 jours et demi de collecte, et 01 jour et demi de debriefing en salle pour tirer les leçons et mettre à jour éventuellement les questionnaires et l’application CAPI.
* L’enquête pilote sera supervisée par les formateurs des agents enquêteurs.
* Toutes les dispositions dont notamment la sensibilisation des autorités locales et celle des populations concernées seront prises avant la descente des agents sur le terrain. De même, le paquetage et les moyens logistiques nécessaires seront mises à leur disposition pour le bon déroulement de la collecte.

3.5. Schéma d’organisation de l’enquête.

Le schéma organisation de l’enquête ETET est le suivant :

1. Avant leur départ sur le terrain, un certain nombre de grappes échantillons seront attribuées à chaque contrôleur pour son équipe de façon à répartir toutes les grappes échantillons entre les différentes équipes;
2. Le contrôleur réparti à son tour les ménages d’une grappe aux agents enquêteurs sous sa responsabilité ;
3. Les agents enquêteurs conduisent les interviews auprès des jeunes et des employeurs. Ils peuvent être assistés dans l’enquête auprès des employeurs, par les contrôleurs ;
4. Au terme d’une grappe, le contrôleur exécute un programme de contrôle de qualité et notifie aux agents de terrain les éventuelles erreurs constatées en vue de leur correction ;
5. Une fois les corrections effectuées, l’agent de terrain envoie la grappe terminée au contrôleur qui à son tour l’envoie au niveau central. Les contrôleurs sauvegardent les données sur des cartes SD en vue de leur récupération par l’équipe de supervision.

**4. ANALYSE DES DONNEES ET TABULATION**

**4.1. Concaténation et apurement.**

Le processus de traitement des données de l’ETVA comprend les étapes suivantes : la concaténation, l’apurement, le calcul de la pondération, la tabulation et l’analyse des données.

**4.1.1. La concaténation.**

Cette première étape consiste à fusionner les données collectées par chaque enquêteur en vue de constituer une base de données unique devant servir aux différentes tabulations.

**4.1.2. L’apurement des données**

Bien que beaucoup de contrôles aient déjà été insérés dans l’application CAPI en vue d’éviter un certain nombre d’erreurs et d’incohérences, de nombreuses erreurs peuvent encore échapper su système.

Par ailleurs, certains contrôles insérés dans l’application permettent de vérifier les incohérences entre les réponses d’un même module. Or, il existe un certain nombre de relations entre les réponses de certains modules d’où la nécessité de vérifier les incohérences entre modules. Par exemple, certaines informations figurant dans le module ménage ont des implications dans tous les modules. De façon spécifique, certaines caractéristiques du ménage ont des conséquences sur la consommation du ménage. Ce travail est plus facile lorsque la base de données des différents modules est disponible.

**4.1.3. Calcul de la pondération.**

Le calcul de la pondération est une étape cruciale avant la tabulation. En effet, la pondération constitue l’élément qui permet d’extrapoler les résultats obtenus au niveau de l’échantillon, à l’ensemble de la population.

**4.2. Calcul des principaux indicateurs et tabulation.**

La tabulation est l’étape qui consiste à produire les différents tableaux nécessaires pour la rédaction du rapport de l’enquête. Les principaux indicateurs de l’enquête seront calculés et désagrégés par sexe, par âge, par département, les caractéristiques du ménage et selon le milieu de résidence. Ces indicateurs se présentent comme suit :

1. Principaux indicateurs économiques\*
2. La population en âge de travailler selon le niveau d'instruction et le sexe\*
3. Principaux indicateurs du marché de travail selon la localisation géographique et le sexe (La population active, l'emploi, le chômage (les nombres et les taux; la population totale en âge de travailler au niveau national))\*
4. La population ayant un emploi par secteur économique et sexe (national)\*
5. La population ayant un emploi par profession et sexe (national)\*
6. La population ayant un emploi par statut d’emploi et sexe\*
7. Distribution de l'échantillon selon certaines caractéristiques (le groupe d'âge, la localisation géographique, la situation matrimoniale, le niveau d'éducation et le statut d'activité actuel) et le sexe
8. Caractéristiques des ménages: taille moyenne des ménages et nombre de frères et sœurs selon la localisation géographique
9. Mobilité- Proportion des jeunes ayant quitté leur résidence d’origine pour une nouvelle résidence par raison de déménager et sexe
10. Principaux indicateurs du marché de travail des jeunes (La population active, l'emploi, le chômage, l’inactivité) et leur phase de transition selon le sexe
11. Le niveau d’instruction des jeunes selon le statut d’activité
12. Part des jeunes en décrochage scolaire et raison de quitter l'école / le système éducatif selon le sexe
13. La distribution des jeunes non scolarisés selon le statut d'activité (La population active, l'emploi, le chômage, l’inactivité) et le sexe
14. La distribution des jeunes non scolarisés et inactifs (NEET) selon la localisation géographique et le sexe
15. Le niveau d’éducation des parents des jeunes (distribution selon le niveau d'éducation des parents en % du total)
16. Le niveau d’éducation du répondant par rapport à ses parents
17. La distribution des jeunes selon le statut d'activité, le sexe la situation parentale
18. Les objectifs de vie des jeunes répondants par statut dans l’emploi actuel
19. Les jeunes ayant un emploi par secteur économique et sexe
20. Les jeunes ayant un emploi par profession et sexe
21. Les jeunes ayant un emploi par statut d’emploi et sexe
22. La part des jeunes employés dans l'emploi informel selon la localisation géographique et le sexe
23. Employé par type de contrat et moyenne des heures habituellement travaillées par semaine selon la localisation géographique et le sexe
24. La part des jeunes salariés ayant accès aux prestations ou droits selon le sexe
25. Travailleur indépendant par raison d’être travailleur indépendant et localisation géographique
26. Demandeurs d’emploi selon le niveau d’instruction et le sexe
27. Demandeurs d'emploi selon la durée de la recherche d'emploi et le sexe
28. Demandeurs d'emploi selon le type d'emploi recherché (regroupés selon le niveau de compétences générales requises) et le sexe
29. Demandeurs d'emploi par principaux obstacles pour trouver un emploi
30. Demandeurs d’emploi selon le revenu moyen du ménage et la localisation géographique
31. La répartition des chômeurs selon la définition assouplie par raisons de ne pas chercher un travail et sexe
32. Travailleurs découragés selon le niveau d'instruction et le sexe
33. Jeunes sous-employés par sexe
34. Proportion de jeunes chômeurs qui avaient refusé un emploi par raison du refus et sexe
35. Proportion de jeunes employés qui avaient refusé un emploi par raison du refus et sexe
36. Demandeurs d'emploi par type de recherche d'emploi et statut d’emploi (employé, chômeur)
37. Jeunes inactifs par raison d'inactivité et sexe
38. Jeunes inactifs par projets pour travailler dans l'avenir selon la localisation géographique et le sexe
39. Jeunes inactifs non-scolarisés selon l’emploi du temps et le sexe
40. Jeunes inactifs non-scolarisés selon les ressources financières et le sexe

*Etapes de la transition*

1. Répartition de la population des jeunes par phase de transition et sexe
2. Etape de transition par niveau d'éducation
3. La phase de transition selon certaines caractéristiques (le groupe d'âge, le sexe, la localisation géographique, le revenu moyen du ménage)
4. Jeunes qui n'ont pas encore commencé leur transition par sous-catégorie (à l'école ou inactif sans plans futurs pour travailler) et sexe
5. Jeunes en transition par sous-catégorie (chômeur, employé dans un emploi temporaire et non-satisfaisant, travailleur indépendant et insatisfait, inactif hors du système éducatif, ayant pour but de travailler plus tard) et sexe
6. Etape de transition de la jeunesse qui a commencé sa transition (transité et en transition) selon le sexe
7. Jeunes ayant transité par sous-catégorie (en emploi régulier et satisfaisant, en emploi régulier mais non-satisfaisant, en emploi temporaire mais satisfaisant, travailleur indépendant satisfait) et sexe
8. Jeunes en transition par sous-catégorie et méthode de recherche d'emploi
9. Jeunes en transition dans l'emploi temporaire ou non satisfaisant avec des plans pour changer d'emploi et par raison
10. Jeunes ayant transité par niveau d’instruction et sexe
11. Jeunes ayant transité par profession et sexe
12. Jeunes ayant transité par secteur économique et sexe
13. Jeunes ayant transitépar statut d’emploi et sexe
14. Jeunes ayant transité dans l’emploi informel selon la localisation géographique et le sexe
15. Jeunes ayant transité par méthode de recherche d’emploi
16. Durée moyenne de transition pour les jeunes ayant transité selon le niveau d’éducation et le sexe
17. Durée moyenne actuelle de transition pour les jeunes encore en transition selon le niveau d’éducation et le sexe
18. Indicateurs sur la phase de transition par sexe (le nombre moyen des activités intermédiaires dans la phase de transition, le nombre moyen et la durée moyenne des périodes de chômage dans la phase de transition, le nombre moyen et la durée moyenne des périodes d’emploi temporaire dans la phase de transition, le nombre moyen des périodes de travail indépendant dans la phase de transition, la part des transitions directes dans le groupe transité).

Annexe

Annexe 1 : Sélection des 38 communes

| **Département** | **Strate** | **N° ordre** | **Commune** | **Urbain** | **Rural** | **Total** | **Nbre commune** | **Sélection** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Alibori | 2 | 1 | Banikoara |  30 905  |  145 285  |  176 190  | Total de Commune 6 | 1 |
| Alibori | 2 | 2 | Gogounou |  10 302  |  73 554  |  83 855  | Sélection 3 | 0 |
| Alibori | 2 | 3 | Kandi |  27 336  |  56 065  |  83 400  | Pas=2 | 1 |
| Alibori | 2 | 4 | Karimama |  -  |  49 300  |  49 300  | Valeur | 0 |
| Alibori | 2 | 5 | Malanville |  39 751  |  76 011  |  115 763  | Trunc | 1 |
| Alibori | 2 | 6 | Ségbana |  9 401  |  38 599  |  48 000  | 1 | 0 |
| Atacora | 2 | 1 | Boukoumbe |  25 600  |  71 853  |  97 453  | Total de Commune 9 | 0 |
| Atacora | 2 | 2 | Cobly |  28 179  |  47 027  |  75 206  | Sélection 4 | 1 |
| Atacora | 2 | 3 | Kérou |  70 248  |  53 378  |  123 626  | Pas=2 | 0 |
| Atacora | 2 | 4 | Kouandé |  17 175  |  71 798  |  88 973  | Valeur | 1 |
| Atacora | 2 | 5 | Matéri |  20 459  |  90 322  |  110 781  | Trunc | 0 |
| Atacora | 2 | 6 | Natitingou |  67 140  |  55 744  |  122 884  |   | 1 |
| Atacora | 2 | 7 | Péhunco |  31 700  |  32 258  |  63 958  |   | 0 |
| Atacora | 2 | 8 | Tanguiéta |  23 228  |  51 161  |  74 389  |   | 1 |
| Atacora | 2 | 9 | Toucountouna |  11 640  |  20 017  |  31 658  | 2 | 0 |
| Atlantique | 4 | 1 | Abomey-Calavi |  323 236  |  98 651  |  421 887  | Total de Commune 8 | 1 |
| Atlantique | 4 | 2 | Allada |  16 580  |  99 565  |  116 145  | Sélection 4 | 0 |
| Atlantique | 4 | 3 | Kpomasse |  -  |  59 613  |  59 613  | Pas=2 | 1 |
| Atlantique | 4 | 4 | Ouidah |  56 304  |  46 525  |  102 829  | Valeur | 0 |
| Atlantique | 4 | 5 | So-Ava |  -  |  92 915  |  92 915  | Trunc | 0 |
| Atlantique | 4 | 6 | Toffo |  -  |  104 969  |  104 969  |   | 0 |
| Atlantique | 4 | 7 | Torri-Bossito |  13 868  |  44 809  |  58 677  |   | 1 |
| Atlantique | 4 | 8 | Ze |  13 964  |  75 506  |  89 470  | 1 | 1 |
| Borgou | 2 | 1 | Bembereke |  22 162  |  66 705  |  88 867  | Total de Commune 7 | 1 |
| Borgou | 2 | 2 | Kalale |  28 602  |  79 485  |  108 087  | Sélection 3 | 0 |
| Borgou | 2 | 3 | N'dali |  15 722  |  46 319  |  62 040  | Pas=2 | 1 |
| Borgou | 2 | 4 | Nikki |  51 759  |  50 740  |  102 499  | Valeur | 0 |
| Borgou | 2 | 5 | Perere |  12 816  |  33 054  |  45 870  | Trunc | 1 |
| Borgou | 2 | 6 | Sinende |  24 893  |  42 353  |  67 246  |   | 0 |
| Borgou | 2 | 7 | Tchaourou |  29 184  |  92 943  |  122 128  | 1 | 0 |
| Collines | 3 | 1 | Bante |  22 327  |  80 417  |  102 744  | Total de Commune 6 | 0 |
| Collines | 3 | 2 | Dassa-Zoume |  29 266  |  78 288  |  107 554  | Sélection 3 | 1 |
| Collines | 3 | 3 | Glazoue |  18 724  |  89 777  |  108 501  | Pas=2 | 0 |
| Collines | 3 | 4 | Ouesse |  14 113  |  79 054  |  93 167  | Valeur | 1 |
| Collines | 3 | 5 | Savalou |  28 722  |  87 085  |  115 806  | Trunc | 0 |
| Collines | 3 | 6 | Save |  31 108  |  36 046  |  67 154  | 2 | 1 |
| Couffo | 4 | 1 | Aplahoue |  26 545  |  97 470  |  124 015  | Total de Commune 6 | 1 |
| Couffo | 4 | 2 | Djakotomey |  21 602  |  93 811  |  115 413  | Sélection 3 | 0 |
| Couffo | 4 | 3 | Dogbo |  44 948  |  42 785  |  87 734  | Pas=2 | 1 |
| Couffo | 4 | 4 | Klouékanme |  25 169  |  84 355  |  109 525  | Valeur | 0 |
| Couffo | 4 | 5 | Lalo |  10 168  |  77 497  |  87 665  | Trunc | 1 |
| Couffo | 4 | 6 | Toviklin |  16 509  |  49 789  |  66 298  | 1 | 0 |
| Dep.Urbain | 1 | 1 | Parakou |  198 573  |  -  |  198 573  |   | 1 |
| Dep.Urbain | 1 | 2 | Cotonou |  1 017 343  |  -  |  1 017 343  |   | 1 |
| Dep.Urbain | 1 | 3 | Porto-Novo |  320 544  |  -  |  320 544  |   | 1 |
| Donga | 2 | 1 | Bassila |  30 111  |  46 660  |  76 771  | Total de Commune 4 | 0 |
| Donga | 2 | 2 | Copargo |  26 209  |  39 646  |  65 855  | Sélect 2 Pas=2 | 1 |
| Donga | 2 | 3 | Djougou |  67 601  |  155 094  |  222 694  | Valeur | 0 |
| Donga | 2 | 4 | Ouake |  -  |  57 847  |  57 847  | 2 | 1 |
| Mono | 4 | 1 | Athieme |  18 034  |  42 295  |  60 329  | Total de Commune 6 | 0 |
| Mono | 4 | 2 | Bopa |  -  |  87 466  |  87 466  | Sélection 3 | 1 |
| Mono | 4 | 3 | Come |  37 519  |  40 706  |  78 225  | Pas=2 | 0 |
| Mono | 4 | 4 | Grand-Popo |  -  |  45 136  |  45 136  | Valeur | 1 |
| Mono | 4 | 5 | Houeyogbe |  -  |  92 181  |  92 181  | Trunc | 0 |
| Mono | 4 | 6 | Lokossa |  55 964  |  38 368  |  94 332  | 2 | 1 |
| Ouémé | 4 | 1 | Adjarra |  18 862  |  72 282  |  91 145  | Total de Commune 8 | 1 |
| Ouémé | 4 | 2 | Adjohoun |  -  |  69 798  |  69 798  | Sélection 4 | 0 |
| Ouémé | 4 | 3 | Aguegues |  -  |  42 661  |  42 661  | Pas=2 | 0 |
| Ouémé | 4 | 4 | Akpro-Misserete |  38 144  |  76 944  |  115 088  | Valeur | 1 |
| Ouémé | 4 | 5 | Avrankou |  23 387  |  85 849  |  109 236  | Trunc | 0 |
| Ouémé | 4 | 6 | Bonou |  -  |  44 235  |  44 235  |   | 1 |
| Ouémé | 4 | 7 | Dangbo |  -  |  100 876  |  100 876  |   | 0 |
| Ouémé | 4 | 8 | Seme-Kpodji |  77 573  |  80 958  |  158 531  | 2 | 1 |
| Plateau | 4 | 1 | Adja-Ouere |  22 186  |  76 565  |  98 751  | Total de Commune 5 | 0 |
| Plateau | 4 | 2 | Ifangni |  21 374  |  83 740  |  105 114  | Sélection 2 | 1 |
| Plateau | 4 | 3 | Ketou |  37 682  |  90 863  |  128 545  | Pas=2 | 0 |
| Plateau | 4 | 4 | Pobe |  39 495  |  90 449  |  129 944  | Valeur | 1 |
| Plateau | 4 | 5 | Sakete |  38 186  |  55 609  |  93 794  | 2 | 0 |
| Zou | 3 | 1 | Abomey |  73 639  |  21 491  |  95 130  | Total de Commune 9 | 1 |
| Zou | 3 | 2 | Agbangnizoun |  -  |  80 125  |  80 125  | Sélection 4 | 0 |
| Zou | 3 | 3 | Bohicon |  93 156  |  70 892  |  164 048  | Pas=2 | 1 |
| Zou | 3 | 4 | Cove |  -  |  41 993  |  41 993  | Valeur | 0 |
| Zou | 3 | 5 | Djidja |  18 029  |  73 745  |  91 774  | Trunc | 1 |
| Zou | 3 | 6 | Ouinhi |  19 612  |  41 854  |  61 466  |   | 0 |
| Zou | 3 | 7 | Zagnanado |  -  |  40 583  |  40 583  |   | 1 |
| Zou | 3 | 8 | Za-Kpota |  41 281  |  99 420  |  140 701  |   | 0 |
| Zou | 3 | 9 | Zogbodomey |  -  |  102 904  |  102 904  | 1 | 0 |
|  |  |  | Total |  3 645 861  |  5 052 132  |  8 697 993  |  | 38 |

1. Un tableau détaillé par commune sélectionnées est en annexe [↑](#footnote-ref-2)